

Projet de rénovation et d'agrandissement des installations portuaires de Rio Tinto à Havre-Saint-Pierre

Dossier : 6211-04-056

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 15 novembre au 30 décembre 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de rénovation et d'agrandissement des installations portuaires de Rio Tinto à Havre-Saint-Pierre* par QIT-Fer et Titane inc. a pris fin le 30 décembre 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 3 novembre 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 15 novembre au 30 décembre 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le promoteur QIT-Fer et Titane inc., une filiale du groupe Rio Tinto, projette de rénover et d'agrandir les installations portuaires de Rio Tinto à Havre-Saint-Pierre. Ces installations consistent en un quai en coffrage de palplanches prolongé de part et d'autre par une série de cellules d'amarrages (ou ducs-d'Albe). Il s'agit d'un seul poste à quai qui accueillait à l'origine des navires de moins de 20 000 tpl (tonnes de port en lourd). Actuellement, les navires qui s'y accostent ont des capacités supérieures de sorte que les navires amarrés doivent être déplacés à plusieurs reprises pour le chargement des cales.

Des évaluations techniques récentes sur l'intégrité des structures indiquent que les cellules d'amarrages auraient atteint leur durée de vie utile. Le promoteur envisage de réaliser d'importants travaux portuaires qui porteront sur la longueur totale de l'aire de chargement. Le quai actuel serait étendu vers l'ouest et les cellules d'amarrage seraient élargies afin de les renforcer. Cet agrandissement ne viserait pas à créer un deuxième poste à quai puisque l'aire de chargement ne serait pas étendue au-delà du rayon actuel des opérations. À plus longue échéance, l'entreprise voudrait réviser et moderniser la procédure de chargement du minerai de sorte que le projet devrait prévoir l'espace nécessaire pour ces structures. La séquence et la méthode de construction seraient précisées avec le choix de l'entrepreneur. Le coût global du projet est estimé à 10 M\$. Le promoteur prévoit que les travaux de construction devraient commencer en 2012.

(Extrait du communiqué émis le 15 novembre 2011)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet

- La justification du projet ;
- le coût du projet ;
- l'échéancier des travaux de rénovation et d'agrandissement des installations portuaires ;
- la localisation des cellules d'amarrages ;
- la capacité d'agrandissement du quai ;
- la possibilité de réaliser une simulation visuelle des installations portuaires avant et après la réalisation du projet ;
- l'amélioration de l'apparence visuelle des installations portuaires à la suite de la réalisation du projet ;
- la confirmation que l'achalandage des navires transitant par les installations portuaires demeurera le même.

Les travaux

- La possibilité d'effectuer des opérations de dragage au moment des travaux ;
- le traitement et l'entreposage des matériaux dragués dans l'éventualité où de tels travaux seraient réalisés ;
- les répercussions des travaux de construction sur les activités de plaisance estivales.

La circulation

- La possibilité d'utiliser une route alternative pour diminuer l'achalandage de la circulation pendant les travaux, par exemple utiliser la route du côté ouest des installations portuaires ;
- le calcul utilisé pour en arriver au chiffre de 1 200 voyages de camions circulant dans la zone résidentielle et permettant de transporter le matériel nécessaire au cours des travaux de construction ;
- la nécessité d'obtenir le nombre précis de voyages pour le transport des matériaux.

Le climat sonore et la qualité de l'air

- Les répercussions générales du projet sur le climat sonore ;
- l'augmentation du trafic lourd dans le quartier résidentiel avoisinant ;
- la nécessité de mesurer le niveau sonore en ce qui concerne le déplacement des camions au cours du transport du matériel ;
- l'omission d'évaluer dans l'étude d'impact les répercussions du climat sonore élevé et les inconvénients des travaux pour les résidents ;
- l'importance de respecter l'horaire des travaux pour respecter la quiétude des résidents ;
- la mise en place d'un système d'élimination des poussières durant la période des travaux ;
- la possibilité d'ériger un mur entre la zone de construction et le quartier résidentiel afin de contrer le bruit des travaux et la dispersion de la poussière ;
- dans l'éventualité où un mur serait construit, la possibilité de l'aménager pour qu'il s'intègre dans le milieu.

Les autres préoccupations

- L'absence du nombre et de la localisation des traverses d'animaux dans l'étude d'impact ;
- la possibilité de donner au public de la documentation sur le contenu du projet au cours de la séance d'information ;
- la nécessité de présenter des cartes et des supports visuels pour appuyer le projet.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	1235, rue de la Digue, RC 1, Havre-Saint-Pierre
Bibliothèque municipale de Havre-Saint-Pierre	1045, rue Dulcinée, Havre-Saint-Pierre

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
21 novembre 2011	La Presse	
21 novembre 2011	Le Soleil	
23 novembre 2011		Le Nord-Côtier
23 novembre 2011		Le Nord-Est
14 décembre 2011		Le Nord-Côtier

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
15 novembre 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	135	Site du BAPE

30 novembre 2011 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
--	--	-------------------	-------------------

La séance d'information

Date	Le 30 novembre 2011
Lieu	Sous-sol de l'église Saint-Pierre 742, rue de l'Escale, Havre-Saint-Pierre
BAPE : Animation	M ^{me} Marie-Claude Tanguay
Accueil et prise de notes	M. Alexandre Corcoran-Tardif
Promoteur	M. Christian Blanchet, Éco-conseiller-Service de l'Environnement, Rio Tinto, QIT-Fer et Titane inc. M. Jonathan Olson, Consultant, CJB Environnement
Assistance	27 personnes
Durée	1 h

Les relations de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 15 novembre 2011, une entrevue a été accordée à la radio communautaire *CILE-FM*. L'entrevue a fait état de la séance d'information du 30 novembre, des caractéristiques du projet et de ses principales répercussions ainsi que de la procédure administrative du BAPE.

Lors de la séance d'information du 30 novembre, une journaliste de la radio communautaire *CILE-FM* était présente. Une entrevue a été accordée à *CILE-FM* à la suite de la séance. L'entrevue référait alors aux préoccupations soulevées lors de la séance publique d'information ainsi qu'à la procédure administrative du BAPE.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 15 novembre 2011, la nouvelle a été reprise par les journaux hebdomadaires régionaux *Le Nord-Côtier* et *Le Nord-Est*. L'information relayée concernait les caractéristiques du projet et ses répercussions ainsi que la tenue de la séance d'information du 30 novembre 2011. Le message a également été repris par les sites Web *gaiapresse.ca* et *lelizard.com*.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 9 janvier 2012

Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication